Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260521-DEL20250521063-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **douze**, suite de la convocation faite le **13 mai 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Ms ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie et LE BADEZET Cédrick,
Mme ROBIN Evelyne donne pouvoir à Mr LEGRAND Benoît,
Mme LE GAL Nathalie donne pouvoir à Mr LE SAEC Sébastien,
Mr LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne,

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 63 – 21 05 2026

COTISATION AMPER 2026

L'association AMPER a repris notre service d'aide-ménagère en 2016. Elle assure la gestion du service d'aide à domicile, en 2025, l'association compte 29 bénéficiaires pour 1880 heures d'intervention.

La cotisation 2026 de la commune de GUERN proposée par AMPER est établie pour la prestation « Aide à domicile ». La base de calcul est de 0,22€ par habitant soit pour 1411 habitants une cotisation annuelle de 310€.

La cotisation 2025 avait été plafonnée à 232.31€. Après échanges, le conseil municipal propose de faire évoluer la cotisation base 2025 par une augmentation de 3%. Le montant de 2025 s'établit donc à 239.28€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention,

- DÉCIDE de valider la cotisation à AMPER au titre de l'année 2026, au montant de 239.28€.

- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUERN 56-MORBIHAN